L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 16 DECEMBRE.

FEUILLETON.

L'ÉPÉE DE SUZANNE.

(SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE)

PAR EMMANUEL GONZALES.

XVI (Suite)

La veuve de Chaumont d'Amboise prit la parole :

— Nous aussi, capitaine Paulin, nous avons eu foi dans votre loyauté ; nous vous avons demandé protection, vous nous avez promis de nous défendre jusqu'au dernier souffle, et maintenant c'est vous qui nous condamnez à une mort horrible quand les Impériaux ont pitié de nous. Vous vous arrogez le droit de refuser pour nous la vie et la liberté qui nous sont offertes.

Non, dit la veuve du grand écuyer, c'est là une iniquité contre laquelle doit se soulever votre conscience. Vous ne sauriez refuser des conditions qui nous sauvent, quand tant de nobles dames vous conjurent de les accepter. Serait-ce notre faiblesse qui vous donne sur nous le droit de vie et de mort ?

— Oui, s'écrièrent toutes les femmes, ne refusez pas les propositions du marquis de Pescaire.

Paulin de Lagarde ne pouvait méconnaître la justice de ces réclamations ; sa perplexité était extrême. Il fallait sacrifier les Suisses ou ces femmes, qui appartenaient presque toutes aux plus illustres familles du royaume ; il fallait opter entre une déloyauté ou un acte de cruauté. Tous les gentilshommes français comprenaient et partageaient son trouble. Il semblait attendre une inspiration divine dans cette circonstance critique, où la sagesse humaine était réduite à s'avouer impuissante.

Tout à coup une voix forte s'éleva au milieu du silence :

— Capitaine Paulin, un seul homme peut obtenir du marquis de Pescaire que sa clémence s'étende également aux Français et aux Suisses.

— Et cet homme ? dit machinalement messire de Lagarde.

— C'est moi.

Tous les regards se fixèrent sur le chevalier qui parlait si fièrement, et la curiosité des assistants redoubla quand ils reconnurent leur compagnon taciturne, dont nul n'avait vu le visage ni entendu la voix.

— Vous me connaissez tous ! dit le mystérieux personnage.

Il s'approcha de la porte, afin que ses traits, exposés en pleine lumière, pussent frapper tous les regards, et souleva lentement la visière de son casque.

— Bourbon ! s'écrièrent deux cents voix.

Et à ce cri, dans lequel éclataient à la fois la surprise, la haine et la colère, succéda aussitôt un silence menaçant et sinistre.

Tous les témoins de cette scène, stupéfaits de voir au milieu d'eux le vainqueur de Pavie, semblaient se demander s'ils n'étaient pas sous l'influence d'un rêve. Ils ne pouvaient en croire le témoignage de leurs yeux.

C'était bien le connétable de Bourbon, cependant, qui, par son attitude imposante et fière, par son regard de lion, contenait les sentiments de fureur et de vengeance qu'il lisait dans tous les yeux.

— Eh bien ! dit-il enfin, croyez-vous, mes gentilshommes, que je me sois engagé témérairement en me chargeant d'obtenir du marquis de Pescaire la grâce que vous demandez ?

— Charles de Bourbon, répliqua le capitaine Paulin froid et sévère comme un juge, si tu sais deviner sur le visage d'un homme les mouvements de son cœur, regarde bien tous ceux qui t'entourent, et tu reconnaîtras que pas un seul ne consentirait à devoir sa vie et sa liberté à un traître.

Le duc promena lentement ses yeux sur le cercle vivant qui l'enveloppait, puis d'une voix vibrante il répondit :

— Ah ! mes ennemis savent comme il est facile d'accabler un homme avec un mot sonore, de le flétrir par une accusation contre laquelle il n'a pas le droit de se défendre ! Quand les Parisiens ouvraient leurs portes à un roi anglais, ils se croyaient bien purs de trahison. Quand les grands vassaux morcelaient la France et faisaient la guerre au roi, on ne les appelait pas même des rebelles ! Mais le duc de Bourbon, qui n'a pas voulu se laisser dépouiller et déshonorer sans résistance, celui-là est un traître ! Une fois pour toutes, je veux publiquement plaider ma cause, ne daignant ensuite repousser les insultes que par l'indifférence et le mépris.

— Assez de mots, dit Paulin de Lagarde, ne vous demande compte de vos actions, monseigneur le duc.

— Mais je tiens, moi, à ce que vous m'entendiez, reprit fièrement Bourbon. Vous qui me condamnez avec tant de rigueur, qu'aurait-on fait à ma place ? Vos cœurs sont donc bien tièdes ou bien résignés, si l'iniquité la plus révoltante, l'ingratitude la plus noire, la persécution la plus acharnée n'y peuvent soulever des tempêtes ? Vous êtes vous représenté un prince auquel on ôte tout ce qu'il avait à sa part... [illegible] de sa gloire et de sa puissance, et qui se voit tout à coup harcelé, humilié, traqué, comme une bête fauve ? Est-il étrange que, comme elle, affolé, désespéré, acculé, je me sois rué en aveugle sur tout ce qui me faisait obstacle ! Quel est celui d'entre vous, s'il interrogeait sincèrement sa conscience, qui oserait affirmer qu'il eût résisté à la fièvre de l'indignation et de la colère au moment de perdre sa fortune, son honneur et peut-être sa vie ! Par quels forfaits avais-je donc mérité cette chute terrible ? J'avais dédaigné le ridicule passion d'une vieille reine haineuse et jalouse. Ne savez-vous pas tous que telle est la vérité ! Ah ! il fallait être un dieu pour ne pas succomber, et je ne suis qu'un homme. Qui donc parmi vous se sentirait assez fort, assez grand, assez supérieur aux passions humaines, pour prétendre qu'il n'eût pas failli comme moi et pour me condamner ?

Pas une voix ne s'éleva pour répondre au défi du connétable, et les chevaliers français échangèrent entre eux des regards presque hésitants. Cet énergique plaidoyer les avait troublés. Évidemment la pitié commençait à remplacer la haine dans leurs cœurs. Ils paraissaient presque disposés à accueillir la proposition qu'ils avaient rejetée avec tant de mépris peu auparavant.

Le capitaine Paulin surprit cette impression mais il ne la partageait pas, le sang lui monta au visage et il étendit la main pour demander le silence :

— Sur mon âme ! s'écria-t-il, je crois, messires compagnons, que vous êtes tentés d'accorder créance à ces insinuations perfides. Quoi ! votre roi François Ier, prisonnier de l'empereur, la France plongée dans l'humiliation et les larmes, l'Europe entière émue de ce désastre inouï, apprendront à la fois que le traître, cause de tant de malheurs, est venu en pouvoir d'un parti de gentilshommes français, ses vaincus, au lieu de s'ériger en juges, ont baisé ses mains rouges encore du sang de leurs frères d'armes ! On aura, il est vrai, que, pour le traître de Bourbon, ils ont accepté de conditions... [illegible] et entière, vie et liberté. Faites-le donc ! Pour moi je ne veux de ce que toi veuille... [illegible] M. de Bourbon, votre roi sauvera ce prisonnier ; M. de Bourbon, que tous vos noms, afin que ce soit aux Suisses, qui n'avaient pas de raison... [illegible] qui se présentent dignes de son ami... [illegible] ouvrir assez pour de ce traître, voulez-vous accepter la vie de cette main souillée, tandis que ces héros de mourir ?

Le rude capitaine avait fait vibrer chez les chevaliers la corde délicate de l'honneur, en leur montrant leur blason entaché d'une honte ineffaçable. Mais on demeura de choisir entre la vie sauve et un déshonneur qui devait rejaillir à la fois sur leurs descendants et sur leurs ancêtres, leur choix ne pouvait être douteux.

M. de Bourbon le comprit ; il connaissait si bien les principes et les sentiments de ces fiers gentilshommes, qu'il jugea inutile de prolonger la lutte ; il attendit seulement la décision qu'on allait prendre à son égard, presque indifférent à un débat dont la conclusion pouvait être son arrêt de mort.

Mais Paulin de Lagarde ne voulut pas même lui permettre de se réfugier dans sa conscience et de s'absoudre lui-même.

Il s'avança vers son illustre adversaire et lui dit sans ménagement :

— Charles de Bourbon, faut-il donc te mettre face à face avec ta trahison pour que tu saches jusqu'où tu es tombé ? Tu parles de tes souffrances, mais peuvent-elles jamais justifier l'horreur de ton crime ? L'élite de la noblesse française était à cette heure sur ce champ de bataille de Pavie, la patrie est en deuil, pleurant son roi et son armée, attendant avec terreur le bon plaisir d'un ennemi tout-puissant ! Voilà ce que tu as fait, Charles de Bourbon ! voilà le crime infâme dont le souvenir s'attachera à ton nom à jamais. Ose donc comparer les misérables chagrins de courtisan au désespoir de la France entière ! Brave donc du haut de ton orgueil l'exécration de tout un peuple, mais comprends bien que tu n'es plus des nôtres et qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre le général victorieux de Charles-Quint et les chevaliers vaincus de François Ier.

A cette apostrophe, terrible le connétable ne put s'empêcher de tressaillir et il fut tenté de répliquer, mais ses traits exprimèrent tout à coup un sentiment d'accablante tristesse et de profonde humiliation. Il laissa tomber sa tête sur sa poitrine d'un air découragé et garda un morne silence.

La verve philippique du capitaine avait pour ainsi dire projeté sur sa trahison une lumière dont l'inexorable crudité la lui avait montrée sous un aspect trop vrai. Jusqu'alors il avait essayé de se tromper lui-même ; mais en un instant il venait de se juger sincèrement et de se condamner.

Les Français comprirent vaguement la torture que subissait l'âme orgueilleuse de M. de Bourbon et respectèrent ce sombre désespoir.

Cependant Wilhem d'Azarnes avait assisté avec surprise à cette scène, qui choquait ses idées de montagnard, beaucoup moins raffinées que celles des seigneurs français et lombards. Il s'en saisit familièrement le bras de Paulin de Lagarde, et lui dit avec une brutale naïveté :

— Mon capitaine, vous êtes parfaitement libres, vous et tous ces gentilshommes, d'exagérer le point d'honneur, mais nous autres Suisses de chevalerie. Nous démandons que M. le duc de Bourbon obtienne de don Ferdinand d'Avalos la liberté et la vie sauve pour tous les réfugiés de l'abbaye. Ceux qui ne voudront pas profiter de la capitulation prendront le parti qui leur plaira pour leur compte. D'ailleurs, ajouta-t-il, je ne vous fais pas cette requête en sa faveur, les ces pauvres dames, qui ne parlent pas votre noble mépris de la mort, et qui, je crois ne mé démanderont pas.

Paulin de Lagarde se trouva alors embarrassé par cette sortie inattendue, car il n'osait repousser la proposition du jeune Suisse sans de sérieuses objections. Il crut devoir se soumettre à la nécessité.

— Wilhem d'Azarnes, répondit-il d'un ton brusque, vos braves montagnards n'étant ni Français ni gentilshommes, je comprends qu'ils ne partagent pas nos sentiments d'honneur. Qu'il soit donc fait comme vous le désirez, mais à une condition.

— Laquelle ? demanda le jeune homme.

— Vous irez vous-même porter au marquis de Pescaire une requête écrite et signée par M. le duc de Bourbon. Il n'y sera question, bien entendu que des Suisses et des femmes.

— Je vous ferai observer, capitaine Paulin, repartit doucement Wilhem, que don Ferdinand, furieux de notre défection, est fort mal disposé à notre endroit. Il suffira que je lui présente cette requête pour qu'elle soit rejetée.

— Cependant aucun Français ne la remettra au général espagnol, dit de Lagarde d'une voix forte. Mais qu'importe le messager ! Pour le marquis de Pescaire une demande signée de son ami M. le duc de Bourbon, ne sera-t-elle pas un ordre.

— Vous vous trompez monsieur, répondit le connétable. Don Ferdinand d'Avalos soupçonnera ce message de fausseté. D'abord, il me croit à cette heure à Pavie ; ensuite Paulin convaincu de ma présence parmi vous, il faudra de ma part ordre à une telle imprudence de ma part. Cet capitaine enfin se montrera l'homme à une... [illegible] mon armée qu'un mot de l'insulte. Lui ici de la mêlée, un coup d'arquebuse le débarrasserait du seul capitaine qu'il regarde comme son rival. *(A continuer.)*

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies, et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour s'être pas gêné dans ses occupations, en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire. — Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. — Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût. — Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.* parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. *(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.)* Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin de faubourg St-Denis, No 147.

Dépots à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway ; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street ; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. ED. GUILLOT et DUCOGE, droguistes. — *Au détail*, dans toutes les pharmacies de la *Louisiane* et des *Etats-Unis*.

PRÉVENTIFS ET guérison des

MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. — SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. — PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 1857). — Prix : 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien, — 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules en flacons carrés. — AVIS. Les seuls véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent l'étiquette et sur la bande rouge qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN. — Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU'S FILS, Pharmacien, No 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHARLE, 36 rue Vivienne, Paris — Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — DÉPURATIF du SANG

VENTE en GROS : S'adresser à CHARLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, PARIS, et les pharmacies.

HÉMORRHOIDES — Pommade guérissant en 3 jours.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE, La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

SPECTACLES.

THEATRE ST-CHARLES.

SAMEDI SOIR, 16 décembre.

LAURA KEENE remplira, pour la dernière fois, le rôle de Florence Trenchard de OUR AMERICAN COUSIN. Le spectacle se terminera par MY SON DIANA.

Académie de Musique,

Rue St Charles.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

La Compagnie de Variétés de l'Académie ayant clos son engagement au théâtre de Mobile, après avoir attiré les plus grandes chambrées qu'on ait jamais vues dans cette ville, revient à la Nlle-Orléans. La troupe est de [illegible] par de

Nouveaux Artistes.

[illegible] à partir de
LUNDI, 18 Décembre 1865.

Voir les Affiches. 16déc

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

SPALDING & BIDWELL..........Propriétaires.

Positivement les trois dernières représentations du

GRAND CIRQUE DE THAYER & NOYES.

GRANDE MATINÉE D'ADIEU

AUJOURD'HUI, à midi.

SAMEDI SOIR, 16 décembre,

Bénéfice des MMmes TAYER et NOYES.

DIMANCHE SOIR, 17 décembre,

Dernier soir du CIRQUE.

LUNDI 18 décembre

La célèbre Compagnie de Variétés de l'Académie. 16déc

OPÉRA ITALIEN.

AVIS IMPORTANT.

Les souscripteurs sont priés de venir ou faire réclamer leurs BILLETS avant SAMEDI, 16 décembre, à midi. Les loges et les places qui n'auront pas été réclamées seront considérées comme N'ÉTANT PAS RETENUES et seront vendues à ceux qui en voudront.

La grande demande de loges et de places qu'il y a aura exigent que cet règle soit rigoureusement observée.

Le contrôle du Théâtre de l'Opéra est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

La saison commencera positivement

JEUDI, 21 DECEMBRE

THEATRE DE L'OPERA.

MARDI, 19 DECEMBRE 1865.

PREMIER GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Donné par Mademoiselle

MARGUERITE ELIE,

Avec le concours de Mme LAFARGUE,

E. Monsieur J. OLIVEIRA.

Le piano sera tenu par H. F. GREULING.

Prix d'entrée dans toutes les parties de la salle $1. La porte seront ouverte à 7 heures. Le concert commencera à 8 heures. 16déc

NOUVEAU THEATRE DE L'OPÉRA FRANÇAIS.

GUSTAVE OSTERMANN.........Directeur
GRAND OPÉRA ITALIEN
DE

Mme GHIONI et Sig. SUSINI

MAX STRAKOSCH.........Directeur.

M. STRAKOSCH a le plaisir d'annoncer au public qu'il a engagé une

compagnie d'Opéra Italien

complète, qui donnera à l'Opéra Français, une série de

Quinze grandes représentations,

à partir de

JEUDI SOIR, 21 DECEMBRE 1865.

Les artistes [illegible], et les plus distingués, elles de

Chœurs complets et un grand orchestre.

Les grands artistes suivants de l'Académie de Musique de New-York, composent la

Compagnie de Grand Opéra Italien de GHIONI ET SUSINI.

Signora ANGIOLINA GHIONI,
la fameuse prima donna de l'Opéra Italien de l'Académie de Musique, à New-York et du Théâtre Tacon à la Havane.
Mme AMALIA PATTI STRAKOSCH,
La prima donna contralto favorite.
MLLE PAULINE CANNISSA,
Prima donna du Grand Opéra de Grover.
Signor MACAFERRI et Signor ERRANI,
Premiers ténors des Académies de Musique de New-York, Boston et Philadelphie.
SIGNOR MANCUSI,
Le baryton distingué du Grand Opéra du Théâtre Tacon à la Havane.
SIGNOR MARRA,
Premier baryton de la Compagnie d'Opéra Italien de Max Maretzek à New York.
SIGNOR AUGUSTINO SUSINI,
Le basso profundo distingué, ci-devant de l'Opéra Italien de Max Maretzek, à New York.
SIGNOR ANTON GRAFF.
Le célèbre basso buffo ci-devant du Grand Opéra Allemand de Grover.
Mme PAROZZI et Sig. ZAPUZZI,
Secondes donnas.
Sig. XIMENES et Sig. PERNI,
Seconds ténors.
Sig. LOCATELLI et Sig. MASSIO,
Secondes basses.

Chef d'Orchestre.........Sig. FRANCISCO ROSA.
Premier violon.........Mr. F. ZITTERBART.
Régisseur.........Sig. GRESIO.
Fournisseur.........Sig. VARDINI.
Costumières.........Mme. VARDINI. Sig. SANTELIA.

Le Répertoire de cette Compagnie de Grand Opéra comprend, entre autres chefs-d'œuvre, les opéras suivants des grands maîtres :

VERDI — Il Trovatore, Ernani, La Traviata, Un Ballo in Maschera. DONIZETTI — Lucia di Lammermoor, Il Martyrs, Lucrezia Borgia, La Favorita, Don Pasquale, La Figlia del Reggimento. BELLINI — Norma, La Sonnambula, I Puritani. FLOTOW — Martha. ROSSINI — Il Barbiere di Seviglia. MOZART — Don Giovanni. HALÉVY — La Juive. GOUNOD — Faust!

PRIX :

Parquets, loges de parquets et premières.........$2 00
Secondes.........1 50
Parterre, loges de parterre et troisièmes.........1 00
Galeries.........50

Le contrôle pour la vente de billets de saison sera ouvert au Théâtre de l'Opéra, au coin des rues Bourbon et Toulouse MERCREDI, 13 décembre, à 9 heures du matin. La vente se continuera jeudi, vendredi, et samedi, 14, 15 et 16 décembre, LUNDI, 18 décembre à 9 heures du matin. La vente des billets pour une seule représentation commencera le et les jours. 11déc

CIRQUE

DANS LA RUE DES CHAMPS ELYSEES TROISIEME DISTRICT.

En face du Dépôt du Chemin de fer Pontchartrain.

La colossale troupe équestre de

THAYER ET NOYER,

DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Donne quelques représentations seulement, à partir de

DIMANCHE SOIR, 17 DECEMBRE.

LES ECUYERS, ACROBATES VOLTIGEURS &c., Y FIGURERONT

Voir les Affiches. 16déc

FOIRE.

La Société des Enfants de Marie ayant mis au cœur de l'un des régiments de la Louisiane, sous les auspices du Rév. M. Turgis, au profit des veuves et des enfants des soldats [illegible] des quatre dernières années de guerre, la foire s'ouvrira le 4 décembre, dans la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe. On recevra avec reconnaissance les offrandes qui pourront être adressées à la Société. [illegible]

LA NATURE DEVOILÉE

— A LA —

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,

Rue ST CHARLES, Nos 40 et 42.

3déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.

RUE ST. CHARLES, Nos. 40 et 42.

Les propriétaires se sont décidés à donner, deux fois par mois, des séances [illegible] jusqu'au 31 mars et qu'on peut avoir [illegible] Musée. [illegible]

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York Rue St-Charles, No 40 et 42.

On peut se procurer quatre lectures importantes, [illegible] le Philosophie du Mariage [illegible] 3déc—6m

DRAGÉES DE GELIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, démontrant leur efficacité constante et leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à dix-huit ans d'intervalle.

Les dragées de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang qui détermine des essoufflements, le défaut d'appétit, la décoloration de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches, des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître très promptement.

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux teintes, et scellée par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, dépositaire général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve, No 77 à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Douane et Bourbon, et dans les principales pharmacies.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans, contre tous les troubles de la circulation, par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs à la faculté de Paris Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres, les BRONCHITES nerveuses, les Coqueluches, Enrouements etc. [illegible]

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes teintées, et scellées par une capsule d'une bande bleue signée par M. de [illegible]

Dépôt à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 77, à la Nlle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Douane et Bourbon, et dans les principales pharmacies.

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Sera donné

Par les membres de la Loge Delta, No 15 I. O. O. F.

A ODD FELLOWS' HALL,

LUNDI SOIR, 1er JANVIER 1866,

Au profit des Veuves et des Orphelins.

—COMITÉ D'ARRANGEMENTS.—
N. G. J. N. Littlejohn — Fr. F. Blessley
Fr. B. Pope — Fr. F. Mabou

—COMITÉ DE RÉCEPTION.—
P. G. A. W. McDonnell — P. G. C. C. Rice
P. G. P. C. Camp — P. G. Dr. Benedict
V. G. J. P. Kittingham — Fr. T. G. Stark
Fr. B. Gaines — Fr. E. Blessley

—COMMISSAIRES.—
P. G. M. L. Holmes — P. G. F. N. Stroer
P. G. P. Clancey — P. G. J. Reiss
Fr. B. Pope — Fr. A. Pope
Fr. T. F. Mabou — Fr. Geo. J. Moritz

Les demandes d'invitations pour les dames peuvent être adressées à l'un des Directeurs ou laissées au bureau du Grand Secrétaire, au Hall, ou au No 20 de la rue du Camp. Prix du Billet, $1 50 — A vendre partout le Directeur ou No 31 de la rue du Camp et chez A. A. Turner, photographe, au No 27 de la rue du Camp.

On recevra des propositions pour la buvette et le restaurant, le chambre à toilette et des chapeaux, s'adresser au 'Chairman', au No 53 de la rue du Camp ou au No 196 de la rue St Charles. 16déc

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,

A LA SALLE DE L'OPERA,

LE JEUDI 11 JANVIER 1866,

Au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS :

Jh Girod,	F. Danty,	E. Gatelle,
Jh Trottet,	E. Plessis,	J. Masson,
J. Bonnefé,	J. Strecha,	J. A. A.,
J. Schwebel,	N. Fie,	G. Bressila,
G. Boos,	H. Gerlot,	E. Leclerc,
P. P. Chabert,	F. Fujaga,	G. Gain,
J. Lapié,	B. Bariaz,	F. Aubriot,
F. Dudonnet,	L. Fatique,	N. Ro d t,
F. Gibson,	C. Mandry,	N. Bruch,
A. Faria,	Vor Provensal,	H. Michau,
A. Gaudolem,	J. Mason,	E. Odiot.

Les cartes d'invitation se recevront à tous les lundis et vendredis de chaque semaine à l'Asile de la Société. Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 5 Janvier 1866 à 5 heures P. M. pour louer la buvette, le restaurant et le vestiaire. Ces propositions pourront être remises à M. S. Schwartz, rue Royale 186, et A. Dudoussat, encoignure Royale et St Louis. Ces messieurs sont chargés de donner toutes les informations nécessaires au sujet des conditions à remplir.

On peut se procurer ces billets chez tous les directeurs du bal.
J. Leblanc,
Prix du billet $2 00. 11déc—au 11 jan

UN GRAND BAL PARE,

Sera donné par la Société

Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance

ET D'ASSISTANCE MUTUELLE

AU MASONIC HALL,

Rue St-Charles,

Le Samedi, 23 Décembre 1865.

DIRECTEURS :

J. Lorber	A F Schneider	G Schwebel
J. Gauche	C Davis	D Meunier
A Sambola	L Seneste	L Gruner
A Schreiner	A Caire	Chr. Kroet
A Zimmermen	L E Marchand	G Mertz

Comité d'Organisation et d'Invitation.
L E MARCHAND, L GRUBER
A P SCHNEIDER

PRIX DU BILLET $2 00

Le Comité d'invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 201, rue de Chartres, à 7 heures du soir.

L'exploitation du restaurant, de la barre et du vestiaire sera vendue le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, encoignure Madison et Chartres, au premier. 2déc 1m

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 5 décembre 1865.

AVIS est donné aux ACTIONNAIRES de cette Compagnie que l'élection de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, le TROISIEME LUNDI de décembre — le 18 du courant — de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.
6 déc—10 — P. E. MADER, secrétaire.

Cebb, Dolhonde & Co,	Martin Dolhonde & Cobb,
Marchands - Commissionnaires et expéditeurs, No 7, North Second Street, entre Chesnut et Market, St-Louis.	Facteurs de Coton et de Tabac — Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs, No 57, rue Natchez, N.-Orléans, (Lne)

ILS sollicitent des ordres pour l'achat ou la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Comestibles, Produits de l'Ouest, Grains de toute espèce, Foin, Fourrage de marine, Toile et Corde d'emballage, &c. &c.
Ils s'en chargeront personnellement. 17déc—3m

CIRCULAIRE.

M. THOMAS J. MARTIN Jr. ci-devant de Louisville, Kentucky, devient membre de notre maison à partir de ce jour. Le nom de la maison de St Louis restera le même et celui de la maison de la Nlle-Orléans, Lne, sera changé à la raison de MARTIN, DOLHONDE & COBB.

COBB, DOLHONDE & Co, St Louis, Mo.,
F. DOLHONDE & Co, Nlle-Orléans, Lne.

St Louis, Mo., 1er décembre 1865.

Nous avons le plaisir de vous adresser cette circulaire, [illegible]

COBB, DOLHONDE & Co, St Louis, Mo.,
MARTIN, DOLHONDE & COBB, Nlle-Orléans, Lne.

GRANDE DISTRIBUTION DE CADEAUX DU SUD

E. W. MANNING & Co,

Au coin des rues Magazine et Canal, NLLE-ORLEANS, Lne.

$160,000

De pianos, montres, bijouterie [illegible]

—PLAN DE LA VENTE—

[illegible]

E. W. MANNING & Co., Bureau du Poste, Nlle-Orléans, Lne. 11déc—1m

VENTES JUDICIAIRES

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs la succession de A. J. RUGELEY & JAMES H. JONES.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No [illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, seize de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Six terrains situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, des Orangers, et La Course, et la Place de l'Annonciation, et désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, le 15 de juin 1831 [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16déc—23,30—7et16jan

ADELAIDE VIVANT vs WILLIAM FRANCIS.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,300. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI seize de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16déc—23,30,7 et 16 jan

J. W. SEYMOUR, vs ses créanciers.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — N 18,930 — [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 5déc—8,11,14,16

WM. P. [illegible] vs [illegible].

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No [illegible] [illegible]

EDWARD DUFASHEUR vs. ADAM GIFFEN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 15,738 [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 15nov—21,29,15déc

Vente de faillite, par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. CAMPBELL vs ses créanciers — J. J. BISLAND et ses créanciers, Consolidées.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Nos 15,047 & 15,048 [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9déc—9,13,16,19

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. L'État de la Louisiane [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

[illegible]

En foi de quoi, j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la Cour, ce 15 novembre 1865.
17nov—17,23,9 et 16. A. J. VILLERE, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Je certifie que le 5 septembre 1865, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès de Marie Brigitte Marshal, épouse de Jean Baptiste Grosier [illegible] G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 16 novembre 1865.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11 novembre, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-cinq et la 90e année de l'indépendance des États Unis.
17nov—1er et 16déc. E H LEHMANN, député greffier

AVIS

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.

CONFORMÉMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, avis est donné aux actionnaires qu'il est pris le privilège de prendre le capital augmenté de trente-cent mille piastres, en proportion du montant de leurs actions. Le paiement sera exigé en quatre versements [illegible]
P. E. MADER, secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Rue de la Commune, No 159 — 1er déc. 1865

Avis aux actionnaires.

AVIS est donné, conformément à la charte, qu'une élection aura lieu, à ce bureau, MARDI, 2 janvier [illegible] W. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne.
1er déc—3m. RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pont-chartrain.

Nouvelle-Orléans, Lne., 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de [illegible] heures du matin à midi et quart, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne.
1er déc—3 jan. RICHD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 16 de la rue Carondelet, lundi, 18 décembre [illegible] LOUIS GAGNET, comptable.

BANQUE D'AMÉRIQUE.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné [illegible] J. W. HINCKS, Secrétaire.

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

[illegible] PIER, LAFAYETTE & BROOKES.

VENTES A L'ENCAN

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Succession de William Perkins. — No 2350.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bureau, No 28 rue Carondelet.

[illegible]

Propriété de valeur dans le Premier District et dans la ville Jefferson.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Emma Tolédano, veuve en premières noces de B. Bare et en secondes noces de R. Beauvais, vs. E. A. Toledano et als. pour opérer un partage — No. 2190.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI 16 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

Dans le Premier District.

TROIS LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, Benjamin (autrefois Thalie), Sazette (maintenant Erato) [illegible]

Ville Jefferson.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Un îlet de terre dans le Deuxième District.

Succession de Rodolphe Rousseau.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

IL sera vendu, samedi 16 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

PAR G. DEFERIET.

Terrains de valeur, pour bâtir, et touchant sur la ligne de fond, faisant face aux rues Esplanade et Quartier, entre les rues Charles et Royale.

Succession d'Anatole P. Arogno — No 18,913.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 17 janvier, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Magnifique Résidence en briques, à Trois Étages, à Vérandah en fer sur la façade, No. 39 de la rue des Remparts, touchant, d'un côté, à la maison Barker, de l'autre à la magnifique résidence de Dunbar, et s'étendant de la rue des Remparts à la rue du Bassin.

Par G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Grande vente à longs termes de 34 arpents de terre de première qualité, situés dans la paroisse Plaquemines, près du Quartier Bienville, à 33 milles plus bas que la ville et sur la rive droite du fleuve. Ces terres conviennent parfaitement à la culture du riz et des oranges.

Par G. DEFERIET, encanteur, Bureau, No 42 rue Royale.

MERCREDI, le 24 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Jolie Maison confortable, en bois et à étage, couverte en ardoises, située dans la rue St-Pierre, entre Derbigny et Roman.

Par G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 16 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu :
UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Roman, promenade Carondelet et Derbigny [illegible]

Trois grands et magnifiques terrains et hangars dans le Troisième District de cette ville, au coin des rues Moralès et Marigny et bien connus sous le nom de ancien dépôt d'encens et de J. B. Slawson.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

[illegible]

Maison confortable dans la rue Loquet, près la rue des Grands Hommes.

PAR G. De FERIET, encanteur, Bureau, No 42, rue Royale.

[illegible]

Belle maison d'habitation, rue Bienville, et terrains de valeur.

Succession de Raphael Painparé — No 25,353.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

[illegible]

PROPRIÉTÉS DE BATTURE, de valeur, et 137 Terrains améliorés et non à Jefferson City — quelques-uns desquels sont très près du Stock Landing.

Succession de Thomas Pinston. — No 20,128.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau No 42 rue Royale.

JEUDI, 11 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal [illegible]

Propriété de valeur située à Alger et très convenable pour chantier de marine.

Succession de F. de P. A. Robelot — No 25,604.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI 17 janvier, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Terrains sur la Chaussée nord du Chemin de Gentilly, l'Avenue St-Bernard, les rues Nelson, Bassère et Clay, bien établis et un grand jardin potager, en parfaite culture et planté d'arbres de choix.

PAR G. de FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Avis aux Pompiers et au public en général.

Encore Sheriff ! Encore Sheriff !

J'AI l'honneur d'informer les pompiers et le public en général que je viens de recevoir [illegible] J. LAZARD, No 134, rue Poydras.

PAR GARDNER SMITH & CO.

Vente de propriétés situées dans le voisinage immédiat des chantiers de la ville, faisant face à la rue du Canal.

PAR GARDNER SMITH & Co., Encanteurs, Bureau, No 26, rue du Camp.

[illegible]

PAR McCERREN & LANDRY.

Une bonne occasion pour des placements.

QUATRE BEAUX MAGASINS DANS LE 1er DISTRICT — VENTE A L'ENCAN.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,268.

PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur.

MERCREDI, 20 décembre 1865 [illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Succession de MARIE MARTHE FRANÇOISE ETIENNE FARRAR, décédée femme de P. COUDRAIN — No 25,737.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Deux Terrains faisant face sur chacune des rues Orléans et St Pierre, Second District.

A l'encan,

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur.

MARDI, le 19 décembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Important pour les capitalistes.

LE THEATRE ST CHARLES,

Avec les améliorations et les installations, la scène, les machines et ses meubles, à vendre à l'encan par ordre du président de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

—ET—

J. B. WALTON & DESLONDE, Encanteurs.

MERCREDI, 27 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Magasin, ses vitrines et installations de magasin, &c., &c.

PAR FORSTALL & SPEAR.

LUNDI, [illegible]

PAPIER.

IMPORTATION directe d'Europe — E. R. WAGENER [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

Succession de Thos. Sullivan. No 19 369.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Meubles de salon et articles de ménage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., N. J. HOEY, encanteur.

MERCREDI, 20 décembre 1865 [illegible]

Succession d'Anthony O'Dowd, No 18,880.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Meubles, meubles de salon et piano.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, NICHS J. HOEY, encanteur.

[illegible]

Succession Nathan F. Rice — No 19,306.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Meubles, &c.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, N. J. HOEY, encanteur.

[illegible]

Une habitation sucrière, riche, ayant des machines modernes, au complet, pour faire une récolte. Elle est située à [illegible] de la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse Jefferson.

Il en sera donné possession le 1er janvier 1866.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No 18,359.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., N. J. HOEY, encanteur.

SAMEDI, [illegible] décembre 1865, à midi [illegible]

L'HABITATION SUCRIÈRE DE FEU [illegible] connue sous le nom de "Habitation de Bois" [illegible] ONZE ARPENTS de face sur QUATRE VINGTS ARPENTS DE PROFONDEUR et S'ÉLARGIT DANS LE FOND DE [illegible] ONZE CENT QUARANTE ARPENTS [illegible]

Sont attachées à l'habitation :
100 ACTIONS DE L'ASSOCIATION CONSOLIDÉE [illegible]

Stock de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteur.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Vente par les Gardiens du Port.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Cigares ! — Cigares !

Par D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Boîtes, cercueils, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vente par les gardiens du port.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Quincaillerie, Quincaillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 16 décembre 1865, à 11 heures du matin [illegible]

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches ! Marchandises sèches !

PAR VINCENT & CO., WM P. VINCENT, encanteur.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à 10 heures, dans leur salle d'encan [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Propriété à étage, rue St Pierre No 214.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, seize décembre 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale :
UN LOT DE TERRE mesurant [illegible]

Propriété rue Dumaine, encoignure Bourgogne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Groceries.

Par S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR RENÉ GUTIERREZ.

Mannequins pour Modistes, Comptoirs riches, Meubles et Articles de Mercerie.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI, 18 courant, à 10 heures du matin [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Coton. — Coton. — Coton.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, Bureau Passage de la Bourse, No 37.

LUNDI prochain, 18 du courant [illegible]

ANT. DUBUC.........J. BONNOT

J. BONNOT & CO.

Établissement de Pompes Funèbres, [illegible] Ste. Anne.

DÉPOT de CERCUEILS MÉTALLIQUES [illegible]

PAR HOFFMAN & MARKS.

Articles de fantaisie.

CADEAUX DE NOEL.

Vente pour cause des consignations.

PAR HOFFMAN & MARKS, [illegible], Encanteur.

SAMEDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans leur salle d'encan [illegible]

PAR E. ROGER.

VENTE SANS RESERVE.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, Bas, Chaussons, Nubias, Sontags, Ombrelles etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

Grande vente de marchandises sèches.

Habillements et Chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 36 de la rue Chartres [illegible]

PAR WM. SYER.

Trois jolis terrains, sur la rue Claiborne près de la rue de l'Esplanade.

PAR WM SYER, encanteur, Bureau, No 31, Commercial Place.

IL sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, MARDI le 19 courant, à midi [illegible]

PAR O. VALETON.

Fond de Grocerie à l'encan.

Par O. VALETON, encanteur, Bureau, 25 et 26 rue Conti.

[illegible]

Machines à coudre ! — Machines à coudre !

De Grover Baker & Co, à l'encan, sans aucune réserve.

PAR O. VALETON, Encanteur.

[illegible]

Cigares ! — Cigares !

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vente pour cause de liquidation.

Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Whisky, Genièvre, Huile d'olive, Sardines, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, 19 décembre, à 10 heures et demie A. M. [illegible]

Vins rouges de Bordeaux pour familles, Vin Muscat, Vin de Malaga doux, Prunes sèches, en bouteilles.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi, le 16 courant, à midi, [illegible]

MAYER FRERES.

Crescent City Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC)

[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRÈRES,

[illegible], No 51,

[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

A LOUER A BAIL.

L'HABITATION WOODSTOCK, [illegible]

Habitation à vendre.

UNE HABITATION située au bayou [illegible]

COFFEES & CO., [illegible]

Avec une garantie !

Nouvelle charrue ou machine à planter le coton et autres semences.

CETTE invention, par Lewis Gownay, est maintenant exposée chez M. O. Valeton, encanteur, rue Conti, No 25.

[illegible]

Demande de cuisinière.

ON demande une cuisinière [illegible]

AVIS.

AVIS est donné [illegible]

En débarquement du navire Harrisburg, de Bordeaux.

Vin Rouge en barriques.

SARDINES A L'HUILE.

[illegible] BLANCHARD [illegible]

PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, marques de choix, TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES, pour [illegible]

CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ [illegible]

UN PORT SUCRE [illegible]